



Association Massy-Graviers

Association loi de 1901 - n° W913002631

Siège social : 2 allée des Peupliers - 91300 Massy

association.massy-graviers@laposte.net

<http://notrequartierlesgraviers.hautetfort.com/>

Règlement du concours photo des Graviers

Préambule

A l'occasion de son vide-greniers annuel, l'Association Massy-Graviers organise un concours de photographies.

Article 1

L'exposition se déroule de 10h à 17h dans la halle de l'ancien marché des Graviers. Les supports, fournis par la Mairie de Massy, sont installés par l'A.M-G. Chaque participant peut exposer au maximum 3 photographies par thème.

Article 2

Les photographies sont mises en place directement par les exposants à partir de 8h30 ou les tirages papier doivent être parvenus à l'A.M.G au moins 24 h à l'avance.

Article 3

Pour les adultes, chaque année deux thèmes sont proposés qui font chacun l'objet de prix. Il est possible d'exposer des photographies libres à condition qu'elles concernent le quartier des Graviers (Epine Montain, Vergers, Ruelles, Vilmorin, Clos de Villaine et de leurs abords). et sous réserve de l'accord de l'A.M-G.

Article 4 :

Un concours spécial est ouvert aux jeunes : écoliers en primaire ou collégiens. Lors de leur inscription, ils indiqueront leur niveau d'étude. Les photographies doivent concerner le quartier.

Article 5

Les photos exposées devront être au format A4 ou 20 x 30 cm.

Article 6

La surveillance de l'exposition est assurée conjointement par des membres de l'A.M-G et les exposants adultes.

Article 7

Les visiteurs de l'exposition sont invités à désigner par thème leur photographie préférée. A 17h00, les votes sont dépouillés afin de désigner le prix du public pour chaque thème.

Article 8

Un jury de cinq personnes maximum est constitué : trois ou quatre personnalités désignées par l'A.M-G et l'exposant ayant remporté le grand prix au concours précédent. Les membres du jury ne peuvent pas concourir.

Le jury décerne un prix par thème ainsi que le grand prix du jury désignant une photographie de l'ensemble de l'exposition.

Article 9

Pour le concours jeunes, le jury est désigné par le Massy Photo Club.

Article 10

Les récompenses sont des médailles et/ou de petits cadeaux symboliques.

Les photographies primées sont publiées sur le blog de l'A.M-G, sur le site et du Massy Photo Club et peuvent être publiées dans la presse papier municipale..

Article 11

L'animateur du concours photos est Thierry Lyon (06 81 52 35 15)

Pour l'année 2016

Le Conseil d'Administration de l'A.M-G a fixé les règles du concours 2016 :

- Le concours a lieu à l'occasion du vide-greniers qui se déroule **le samedi 4 juin**
- les thèmes retenus sont
 - ✓ thème 1 : **les lumières de la ville (Massy ou environs) ;**
 - ✓ thème 2 : **cabines téléphoniques d'ici et d'ailleurs.**